

PARTIE 3

La famille

3





© Julia Munoz

8 Les formes et l'évolution de la famille

RÉFÉRENTIEL

1.6.1

- ▶ Présenter les différentes formes de la famille et son évolution à partir de données démographiques.

COMPÉTENCES

- ▶ Définir la famille.
- ▶ Présenter les caractéristiques de la famille nucléaire, monoparentale, recomposée, adoptive et homoparentale.
- ▶ Présenter l'évolution de la famille et ses effets.
- ▶ Connaître les fonctions sociales de la famille.
- ▶ Analyser les données démographiques de l'évolution de la famille.

THÈME 1 La structure familiale

DOC. 1 Y-a-t-il un lien entre structure familiale et parentalité ?

J. Lacan, dans *“Les complexes familiaux”*¹, décrit la *famille nucléaire* comme le lieu le plus propice à l'*évolution psychologique* de l'enfant. Pour lui, “la famille conjugale concentrant les conditions du conflit fonctionnel de l'Œdipe, produit des effets psychologiques sur l'individu qui font progresser les idéaux et l'inspiration créatrice dans la société” [...]. Qu'en pensent les enfants ? Et comment réagissent-ils aux choix de vie de leurs parents ? Car tout compte fait la famille est un *groupe social* qui répond aux *choix de vie* des adultes qui la créent et où les enfants doivent faire avec.

Une des questions sous-jacentes est de savoir quels *repères* les enfants, et les professionnels, peuvent se donner par rapport à des situations encore *marginales* (mais pas exceptionnelles) que sont, par exemple, les couples homosexuels qui ont des enfants.

Pour ce qui est des enfants, la clinique donne quelques réponses. Les *enfants de parents séparés* nous enseignent qu'ils espèrent souvent très longtemps (même s'il n'y a plus aucun espoir) que leurs parents reviennent ensemble, quitte à provoquer divers stratagèmes pour obliger leurs parents à se retrouver autour de problèmes qu'ils provoquent délibérément. “Si je n'étais pas né, mes parents ne se seraient pas séparés”. J'ai recueilli, de plusieurs de mes jeunes patients, cette affirmation étonnante.

La séparation des parents touche parfois certains enfants sur un plan profondément *narcissique*, qui serait la conscience que c'est leur existence même qui a transformé un couple en



couple parental. (Mes parents m'ont conçu et je les ai fait “parents”) [...]. Ce sont les enfants qui font de leurs parents des “parents”, encore faut-il que ceux-ci se prêtent au jeu et soient (en paraphrasant Winnicott²² des parents *suffisamment bons*, ne les décevant que ce qu'il est nécessaire. La forme sociale que prend la famille est secondaire et n'est qu'une *adaptation sociale* de la vie commune, déterminée par des impératifs sociaux et l'évolution des mœurs d'une époque. Notons aussi que les parents suivis par l'ASE, plus que les autres, présentent des organisations familiales plus ou moins marginales.

Mais ce qui les caractérisent (plus que ces formes de vie familiale) ce sont les *difficultés subjectives* des enfants dont les parents ne se préoccupent pas. Ce n'est pas la structure familiale qui est en cause mais les *capacités parentales*. On ne saurait donc relier les *structures familiales* à un type de *parentalité*. Par contre, il existe un vrai problème de santé publique dans la difficulté de soins à des groupes familiaux qui n'ont pas conscience de leur *morbidité* et sont de gros pourvoyeurs d'enfants en souffrance. »

Dr. D. Rousseau (pédopsychiatre du CHU d'Angers), extrait de la conférence « Parentalité et structures familiales », cité dans *Le Quotidien du médecin*, 23 mai 2011.

1. J. Lacan, *Les complexes familiaux*, éditions Navarin.

2. D. Winnicott, *Processus de maturation chez l'enfant*, éditions Payot.

1. Définir la « *famille nucléaire* » et dire en quoi cette structure familiale peut favoriser l'évolution psychologique de l'enfant.
2. Expliquer les conséquences néfastes des séparations (ou divorces) sur les enfants.
3. *Approfondir*. Analyser ces propos du Docteur Rousseau : « Ce n'est pas la structure familiale qui est en cause, mais les capacités parentales ».

THÈME 2 Les fonctions parentales

DOC. 2 La famille : quand le culturel prend le pas sur le biologique

« Sous prétexte de suivre les mœurs et sans référence à l'éthique, le législateur va être à leur traîne. Il répondra aussi à un souci de l'État qui n'entend pas avoir à sa charge un enfant dont le parent (légal) viendrait à manquer ». Il s'agit de réintroduire une notion ancienne : la famille humaine se veut non pas *biologique*, mais *culturelle*. Sans compter l'adoption, et tous les moyens bizarroïdes de la procréation médicalement assistée, où même les mères se font inséminer (certaines

avec le don d'ovules). L'être humain apparaît fondamentalement *culturel*, insiste le spécialiste [...]. Les pères hétérosexuels sont des mères comme les autres, et l'on voit des *mères* fonctionnant comme des *pères*. Une telle *inversion des fonctions parentales* (considérée comme pathologique par les pys à la fin des années 1980) est banale désormais.

La deuxième nouveauté sociologique tient à sa séparation très claire entre *la dimension couple et la dimension*

famille (parentale). Le fait qu'il y ait des enfants n'est plus un ciment de la vie de couple. Il s'ensuit une place importante du *coparent (le tiers)* qui peut être une personne du même sexe que la mère ou le père. Aussi, ça me semble aller dans une certaine logique que de prendre en compte des *changements sociologiques* que nous, médecins, repérons avant les sociologues [...].

Philippe Roy,
Le Quotidien du médecin, 6 mars 2009.

1. Expliquer le sens des expressions : « *famille biologique* » et « *famille culturelle* ».
2. Expliquer « *l'inversion des fonctions parentales* » dans le cadre des familles d'aujourd'hui.
3. *Approfondir*. Justifier l'importance du « *coparent* ». (Le décrire.)

THÈME 3 Le rôle des mères au sein de la famille

DOC. 3 Les mères : dernier bastion de la famille ?

« On a accolé une kyrielle de préfixes pour répondre aux évolutions de la structure familiale : *homoparentalité, beau-parentalité, grand-parentalité, pluri-parentalité...* au point de devenir aujourd'hui un vrai concept et même de décrire une condition parentale comme il y a une condition ouvrière.

Le lien social

Dans un monde où la relation conjugale est incertaine, l'enfant incarne le *lien social* et un investissement sûr. Il doit réussir dans tous les domaines, d'où l'angoisse de mal faire.

Quid du rôle du père ? Il est fondamental, mais la mère reste la porte ouverte vers la famille.

En France, où elles sont 17,6 millions de mères - tous âges confondus - et

72 % de femmes à travailler, les groupes de paroles sont constitués à 90 % de femmes. *Les mères sont souvent le dernier bastion, celles qui tiennent la famille in fine avant qu'elle ne lâche !* Elles auraient aussi le levier décisionnel.

Le lien familial

En Amérique, cette problématique a donné naissance à des mouvements qui abordent la maternité comme un job. Les mères font leur apprentissage avant de lever le pied professionnellement pour se lancer dans la maternité. Le renforcement des *rôles traditionnels* est l'un des principaux dangers de la tendance « *coaching familial* ». L'impératif d'être une bonne mère conforte les pouvoirs domestique ou éducatif féminins, mais risque de marginaliser le

père et d'aggraver les clivages. D'après elle, le coaching n'investit pas toujours les problèmes de fond : si l'on examine l'affaire des banlieues, nous sommes face à un lieu où les individus ont du mal à trouver ce qui leur est nécessaire pour vivre décemment, soit des droits et une reconnaissance de leur citoyenneté. Dans ce cas, le coaching passe à côté d'un problème avant tout politique.

La thérapie familiale

L'auteur est consciente des limites de la discipline : dans les cas où il y a beaucoup de souffrance, le coaching ne suffit pas, il faut parfois une *thérapie familiale*. Le travail de Dolto aurait-il mis trente ans à porter ses fruits ? »

Nadia Hamam, TGV magazine, 2011.

1. Définir les préfixes donnés à la structure familiale.
2. Expliquer pourquoi l'auteur pense que l'enfant serait « *un investissement sûr* » face à la relation du couple.
3. Expliquer le rôle du père au sein de la famille.
4. Expliquer pourquoi le renforcement des rôles traditionnels tend vers un « *coaching familial* ».
5. Expliquer pourquoi « *les mères seraient le dernier bastion de la famille avant qu'elle ne lâche !* ».
6. *Approfondir*. Justifier (face aux souffrances de certaines familles) l'intérêt des mesures de « *thérapie familiale* ».

THÈME 4 L'homoparentalité

DOC. 4 La reconnaissance du parent social

« Pour la deuxième fois en France, un juge a reconnu des droits familiaux à une homosexuelle en conflit avec la mère biologique de l'enfant avec qui elle avait été pacsée.

Le juge des affaires familiales de Briey (Meurthe-et-Moselle) a imposé à la mère biologique, (inséminée artificiellement en Belgique) de confier à son ex-compagne, « mère sociale » de l'enfant, un droit de visite d'un week-end sur deux et la moitié des vacances ; la mère sociale a aussi obtenu le droit de verser une pension de 100 euros, une première [...].

Pour l'avocate (Maître Mecary), ce jugement ouvre la voie à une reconnaissance du rôle du parent social, alors

que rien n'est prévu pour lui dans le droit français.

Pour donner des droits au parent social, les juges s'appuient sur l'article 371-4 du Code civil, qui dispose que « si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non ».

Mais, estime Maître Mecary, ces droits dépendent du bon vouloir des juges, alors que « si l'adoption simple était reconnue à ce parent social (ce qui n'est pas permis pour un couple homosexuel), cela réglerait le problème » [...]. »



D'après *Le Quotidien du médecin*,
23 février 2011.

1. Exposer le thème central et donner l'avis de l'avocat de cette affaire.
2. Définir les termes : « mère biologique » et « mère sociale ».
3. Énoncer l'article du code civil qui ouvre la voie à une « reconnaissance du rôle social ».
4. **Approfondir.** Souligner la différence entre les droits qui s'appliquent entre le « parent adoptif » et le « parent social ».

DOC. 5 L'homoparentalité : une tribu nommée désir

Le sujet n'en finit pas de susciter le débat. La famille homoparentale n'ayant pas de statut légal, impossible d'avoir des chiffres précis. Selon l'Institut national d'études démographiques (INED), de 30 000 à 40 000 mineurs vivent avec un couple de même sexe. L'apparition de la procréation médicalement assistée, a totalement transformé la parentalité des homosexuels. Avant cette période, elle ne concernait que les couples ayant eu des enfants d'une première union hétérosexuelle. Avant d'entreprendre cette démarche-là, les couples homosexuels ont (pour la plupart) beaucoup réfléchi et anticipé. Notons aussi que l'attente des enfants est espérée par des tiers (oncles, tantes, grands-parents, amis...). [...] Quand ils déci-



dent d'être parents « les homos sont souvent matures quant à ce choix » (*).

S. Gandillot et I. de Baleine, in « Femme actuelle » - Mai 2012.

(*) L'homoparentalité de G. Delaisi de Parseval (psychanalyste) - Ed. Payot (2012).

1. Analyser la problématique de l'homoparentalité.
2. Analyser le point de vue de la psychanalyste.

THÈME 5 La famille homosexuelle

DOC. 6 La famille homosexuelle divise les politiques

« Selon les estimations, il y aurait en France de 40 000 à 200 000 enfants élevés par des couples homosexuels. 11 % des lesbiennes ont des enfants et 45 % d'entre elles désireraient en avoir ; 7 % des gays sont parents, 36 % d'entre eux souhaiteraient le devenir. L'APGL, au nom de l'égalité de tous les citoyens, revendique un «*égal accès à toute institution de reconnaissance du couple : mariage, concubinage ou union libre*». Elle demande que les homosexuels séparés ou divorcés ne soient plus victimes de *discriminations* lorsqu'ils veulent exercer leurs responsabilités parentales. Qu'on reconnaisse aux gays et aux lesbiennes le droit à l'adoption et aux techniques de procréation assistée. Plus encore : elle réclame un statut légal pour le «*coparent*» du couple, afin qu'il puisse prendre, à part égale, toutes les décisions concernant l'enfant.

L'homoparentalité recouvre des réalités différentes : hommes ou femmes ayant eu un enfant lors d'un mariage hétéro ; un père gay et une mère lesbienne, vivant chacun en couple ayant des droits comparables à ceux des «*couples divorcés*». Une union célébrée à la mairie assurerait l'égalité en matière de droits civils, patrimoniaux et fiscaux. Ces deux courants divergent, en revanche, sur la reconnaissance des «*coparents*».

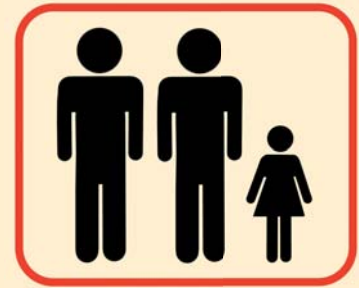
Certains envisagent la création d'un mandat d'éducation, une délégation limitée dans le temps de l'autorité parentale, afin que le «*tiers*» (compagnon ou compagne) puisse intervenir dans les problèmes d'éducation et de santé de l'enfant.

D'autres vont plus loin, proposant l'adoption simple de l'enfant par le coparent, afin d'assurer sa filiation sociale.

Enfin, d'autres critiquent cette union civile qu'ils qualifient de «*sous-mariage ou de PACS bis*». Ils demandent le mariage homosexuel avec le partage de l'autorité parentale et envisagent aussi l'adoption.

Sur la question, il ne fait aucun doute que tous les partis politiques se divisent ! »

Annie Thiébart, *Le Quotidien du médecin*, n° 8112, 23 février 2011.



1. Commenter les chiffres de données démographiques sur la famille homosexuelle.
2. Énoncer les demandes des homosexuelles.
3. Énoncer les différentes mesures proposées par les différents partis politiques autour de la famille homosexuelle.
4. *Approfondir*. Analyser les éventuels risques d'une mesure «*d'adoption*» des enfants si elle était mal encadrée.

THÈME 6 La nouvelle « forme familiale »

DOC. 7 La nouvelle « forme familiale » ?

Quatre millions de Français s'aiment mais font toit à part. Plus en raison de l'éloignement géographique que par choix, d'ailleurs. Et ce phénomène n'est pas seulement limité aux bobos : il concerne essentiellement les familles recomposées ; en effet, 17 % des divorcés font ce choix par peur de se casser les dents

une deuxième fois ou pour préserver leurs enfants. Au regard de la société, la situation est identifiée, mais pas nécessairement envisagée comme un *modèle*. Elle est plutôt vue comme une *situation d'attente*. En se préservant des désagréments du quotidien, ces familles ont le sentiment de conserver l'essentiel. Ils revendiquent une

relation différente, faite de rendez-vous et de surprises. Mais n'oublions pas que ce mode de vie coûte cher !... Il faut assumer deux loyers, et avec la crise et l'augmentation du prix des logements, la non-cohabitation en prend un coup.

S. Gandillot et I. de Baleine, in «*Femme actuelle*» - Mai 2012.

1. Expliquer pourquoi quatre millions de Français ont choisi de faire «*toit à part*» malgré le lien affectif qui les tient.
2. Énoncer les difficultés que présente ce choix.

1 Les structures sociologiques de la famille



1. La définition : qu'est-ce qu'une famille ?

C. Lévi Strauss¹ écrivait : « La famille fondée sur l'union plus ou moins durable, mais socialement approuvée, de deux individus de sexe différent, qui fondent un ménage, procréent et élèvent des enfants, apparaît comme un phénomène pratiquement *universel*, présent dans tous les types de sociétés ».

■ Les types de structures familiales

■ Dans notre société occidentale coexistent de multiples types de structures familiales, avec chacune leur propre fonctionnement.

■ De nos jours se dessinent :

- la *famille nucléaire* : l'enfant vit avec ses deux parents, mariés ou non ;
- la *famille monoparentale* : l'enfant vit avec son père ou sa mère ;
- la *famille recomposée* : l'enfant vit avec sa mère, ou son père, et un beau-père ;
- la *famille adoptive* : l'enfant vit avec des parents non biologiques ;
- la *famille homoparentale* : l'enfant vit avec son père ou sa mère biologique et son compagnon de même sexe. (L'enfant peut aussi avoir été *adopté* par le couple).

■ On peut signaler aussi (mais plus rarement) la *famille matriarcale* : c'est une famille où la mère a eu plusieurs enfants, tous de pères différents. Ce type de famille peut se voir dans les pays africains.

■ Les situations familiales

■ La famille d'Hugo (*famille nucléaire*)

Hugo (7 ans) vit avec M. et Mme R. (mariés), au sein d'un foyer apparemment uni. Ses parents s'occupent de lui avec beaucoup d'attention. Mais Hugo est un enfant violent qui multiplie les actes de délinquance... Lors d'un entretien avec le pédopsychiatre (qui a examiné Hugo), il a été conseillé à la mère de parler à son enfant..., de lui révéler sa filiation. Toute la famille le savait (et l'acceptait...), sauf l'enfant...

■ La famille d'Élie et de Simon (*famille monoparentale*)

Depuis son divorce, Mme A. vit seule. C'est elle qui s'occupe de ses deux enfants Elie (5 ans) et Simon (9 ans). Elle dit que les charges de la famille sont « *lourdes sur ses épaules* » et qu'elle aimerait qu'un jour un compagnon vienne les alléger !...

■ La famille de Zoé (*famille recomposée*)

Zoé (2 ans) appelle papa le « monsieur » qui vit avec sa mère. Il a lui-même deux enfants (Emma et Chloé, âgées de 4 et 6 ans) qui vivent avec eux et qu'elle considère comme ses sœurs. Depuis son divorce, Mme A. a toujours refusé de parler à Zoé de celui qui est son père biologique, qui est étranger et n'a jamais voulu la reconnaître...

■ La famille de Zohra (*famille adoptive*)

Zohra (12 ans) est aujourd'hui en pleine rébellion contre ses parents (M. et Mme D.). Elle raconte à son professeur qu'ils sont allés la chercher en Somalie alors qu'elle avait 7 ans et qu'ils ne lui ont pas dit qu'ils l'emmenaient en France. Elle dit qu'elle aimerait repartir vers son « camp d'enfants » car elle y était plus heureuse... M. et Mme D. sont consternés...

■ La famille de Marie (*famille homoparentale*)

Marie (3 ans) vit avec sa mère et Dorothée (la compagne de celle-ci) depuis un an déjà. Elle n'a jamais connu son père. Sa mère lui a dit « qu'il était parti après sa naissance ». Elle semble très attachée à Dorothée, qui est très maternelle et s'occupe beaucoup d'elle. Dorothée est également maman ; elle a un enfant (qui a 25 ans aujourd'hui) et qui vient quelquefois leur rendre visite.

1. C. Lévi Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*.

- **Remarques** : ces situations illustrent cinq structures familiales : *familles recomposée, nucléaire, homoparentale, adoptive* et *monoparentale*. Les structures *sociologiques* de la famille sont multiples. Par exemple, rappelons qu'un même enfant peut successivement rencontrer des situations extrêmement changeantes dans le cours de son enfance. Nous connaissons tous quelques cas d'enfants à l'enfance mouvementée ayant successivement connu la vie d'une *famille nucléaire*, puis *monoparentale* puis *recomposée*. Le pédopsychiatre dit que dans ces situations, les enfants « se créent des images parentales fantasmatiques qui ont des *fonctions identificatoires* ».²

2 L'évolution de la famille

Les types de familles et d'organisations familiales apparaissent d'une grande diversité selon les époques et selon les lieux. La famille française, comme celle que l'on rencontre dans les pays d'Europe, a beaucoup évolué au cours de l'histoire¹. Résumons-les.

1. Les débuts de la famille

- La *première image de la famille* c'est la *horde* : c'est un groupe humain livré à la loi d'un père mythique et tyrannique².
- Elle est suivie de près par la *tribu primitive* - groupe humain qui s'est donné une organisation sociale et politique.
- La *famille romaine* : dans la Rome antique, la famille est dirigée par le père (c'est le *pater familias*).
- Elle est suivie de près par la *famille patriarcale* qui est également dominée par le père (le *patriarche*). Ses enfants restent « *mineurs* » jusqu'à sa mort.

2. Avant la révolution industrielle

- Avant la *révolution industrielle*, les familles sont essentiellement des *familles rurales*. Ces familles élargies rassemblent sous un même toit un groupe social important composé de plusieurs générations.
- Cette famille de type traditionnel est fortement hiérarchisée, dominée par le rôle prépondérant du chef de famille et caractérisée par la situation subordonnée de la femme. Les rôles de chacun sont nettement déterminés et ne se recoupent pas.
- La famille représente alors un groupe important qui vit essentiellement de ses propres productions.

3. Après l'ère industrielle

- Le *passage à l'ère industrielle* provoque d'importants changements et les activités économiques modifient profondément la vie sociale.
- À côté de la famille rurale de type traditionnel qui continue d'exister, on voit apparaître la *famille ouvrière* qui vit dans les villes et dans laquelle tous les membres, père, mère, enfants, travaillent pour assurer l'existence au quotidien.

4. Au xx^e siècle

- Progressivement, la famille évolue et change. La *famille nucléaire* a été créée par l'émancipation des jeunes. Le *couple parental* s'est émancipé de la tutelle des parents.
- La famille est marquée par un changement des mentalités concernant le mariage, le statut des différents membres de la famille... et on voit apparaître aujourd'hui de nouveaux « *modèles familiaux* ».

5. Aujourd'hui et demain

- Aujourd'hui, observe-t-on une *nouvelle évolution familiale* ? Le nombre croissant de séparations des couples entraîne l'apparition de plus en plus fréquente de *familles recomposées* : certains sociologues disent que « beaucoup de familles vont fonctionner à l'image des familles africaines où tous les hommes d'une génération sont les pères de l'enfant et toutes les femmes les mères de l'enfant et tous les enfants des frères et sœurs »³.

1. Émile Durkheim, *Fonctions sociales et institution*, éditions de Minuit.

2. Roy Lewis « Pourquoi j'ai mangé mon père » - Ed. Pocket.

3. Émile Durkheim, *Fonctions sociales et institutions*, Ed. de Minuit.

3 Les fonctions sociales de la famille

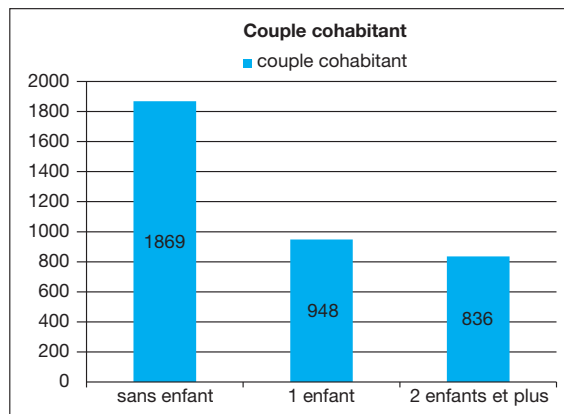
La famille assure diverses fonctions.

Citons les six essentielles :

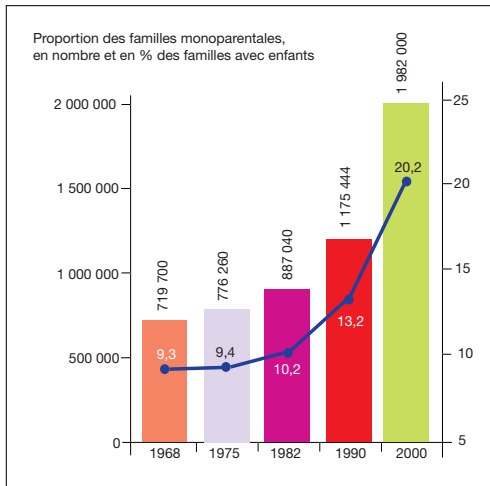
- la *reproduction* : c'est une des fonctions essentielles de la famille. Elle permet d'assurer sa descendance
- la *socialisation* : la famille reste le lieu privilégié de la diffusion du langage et de la culture. Elle va préparer l'enfant à s'intégrer à la société, même si aujourd'hui crèches et écoles prennent souvent le relais des parents
- la *solidarité* : la famille reste un lieu de solidarité privilégié (loger, nourrir les enfants) ; notons que la famille est aidée par des systèmes d'assurance et d'assistance (Sécurité sociale, aide sociale)
- la *transmission du patrimoine familial* : c'est au sein de la famille que se transmettent les biens familiaux (maison, meubles) qui constituent le patrimoine familial
- la *consommation* et la *production* : une grande partie des biens de consommation, mobiliers ou immobiliers (meubles, habitation, alimentation, automobile, vacances...) est dépensée dans un cadre familial. Si le nombre d'entreprises familiales (individuelle, artisanale, commerciale) a fortement décru, la famille reste une unité de production importante du fait du travail domestique
- l'*affection* et l'*attachement* : les relations familiales résident dans l'affectivité. Théoriquement, les rapports des parents entre eux (et avec les parents) reposent sur « l'attachement » respectif. Dans la réalité, les liens sont fragiles et l'équilibre est difficile à trouver.

1. Les données démographiques de l'évolution de la famille

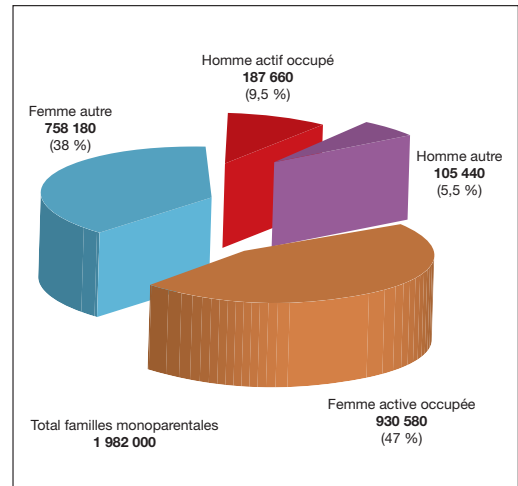
- En France, aujourd'hui :
 - un couple sur trois divorce ;
 - un enfant sur trois naît hors mariage ;
 - 800 000 enfants vivent dans des familles recomposées ;
 - 64 % des ménages sont des familles comprenant un couple et des enfants ;
 - 6 millions de personnes vivent seules à Paris (2 millions de femmes seules).
- On constate une augmentation constante des familles monoparentales :
 - 12,8 % des familles avec enfant en 2000.
 - 14,1 % des familles avec enfant en 2010.
- On constate une diminution du nombre de mariages :
 - 305 234 mariages en 2000.
 - 251 478 mariages en 2010, soit 2,14 % de moins.
- On constate une augmentation de l'indice de fécondité :
 - 1,87 % en 2000 ;
 - 1,99 % en 2010.



Nombre de couples selon la situation matrimoniale et le nombre d'enfants (en milliers)
Source, INED, 2010.



Proportion des familles monoparentales
Source, INSEE.



Structure des familles monoparentales
Source, INSEE.



CE QU'ON ATTEND DU PROFESSIONNEL

Le professionnel doit :

- ▶ définir la famille et les différentes formes de structures familiales ;
- ▶ définir la *famille nucléaire* ;
- ▶ analyser l'évolution de la famille ;
- ▶ connaître les effets de la « *recomposition* » de la famille sur le (les) enfant(s) ;
- ▶ définir le terme « *coparent* » et ce que cela impose pour l'enfant ;
- ▶ identifier les difficultés au sein d'une famille *recomposée* ou *monoparentale* ou *adoptive* ou *homoparentale* ;
- ▶ connaître les fonctions sociales de la famille ;
- ▶ analyser les données démographiques sur l'évolution de la famille.

ANALYSER UN TEXTE

Les structures sociologiques de la famille

« Composée, **recomposée**, décomposée, **nucléaire**, **mono** ou **homoparentale**, **adoptive**, la famille s'est profondément transformée ! Cette évolution est constatée surtout à partir des années 70. Ce qui est frappant, c'est la modification du rôle des hommes dans la famille. La famille dominée par une autorité paternelle toute-puissante a vécu. Néanmoins, le rôle de l'homme, "*chef de famille*" reste la forme principale dans laquelle s'inscrit la société ; c'est culturel.

Par ailleurs, la deuxième transformation observée, c'est la nouvelle taille des familles. De plus en plus on voit baisser le nombre des enfants. Les familles nombreuses se voient rarement.

Autre fait observé, la « *recomposition* ». Le paysage familial a vu apparaître des figures nouvelles : les demi-frères et sœurs, la belle-mère et le beau-père (époux d'une nouvelle union). Il est vrai aussi que la rupture des unions n'est plus stigmatisée comme elle l'était jadis ! »

1. Définir les différents types de structures familiales : *recomposée*, *nucléaire*, *mono* ou *homoparentale*, *adoptive*.
2. Expliquer l'évolution sociologique de la famille.
3. À partir des données démographiques, présenter les caractéristiques des familles monoparentales.

ANALYSER DES SITUATIONS

Situation 1 : Faïz appelle tous les hommes « Papa » !...

Faïz (12 ans) est placé par le juge parce qu'il a déclaré au collège que son père le battait. Il est d'origine gabonaise et il vit seul avec son père en France, sa mère étant restée au Gabon. Il raconte que son père « est trop sévère avec lui et qu'il l'a confié à son oncle pour qu'il puisse poursuivre calmement sa scolarité en France ». Il explique que, dans sa famille, Faïz appelle les hommes de la génération de son père « Papa » et les femmes de la génération de sa mère « Maman ». Les relations s'arrangent petit à petit entre lui et son père biologique. Mais ce système « *familial étendu* » permet aux enfants de trouver facilement des *substitutions* auprès d'autres adultes dans la famille en cas de défaillance parentale.

1. Expliquer la situation de Faïz dans le cadre d'un pays et d'une culture différente.
2. Énoncer l'intérêt de ce type de système « *familial étendu* ».
3. Quelles « *défaillances parentales* » pourraient justifier de trouver des personnes de substitution ?
4. Exposer (en comparaison) les caractéristiques de la « *famille adoptive* » en France.

Situation 2 : « On choisit ses amis, pas sa famille... »

Pas sûr que cet adage soit encore d'actualité ! Avec l'augmentation du divorce chez les seniors, les recompositions donnent parfois des situations incongrues. Des pères qui continuent de faire des enfants à l'âge où leurs aînés, issus d'une précédente union, deviennent parents à leur tour !

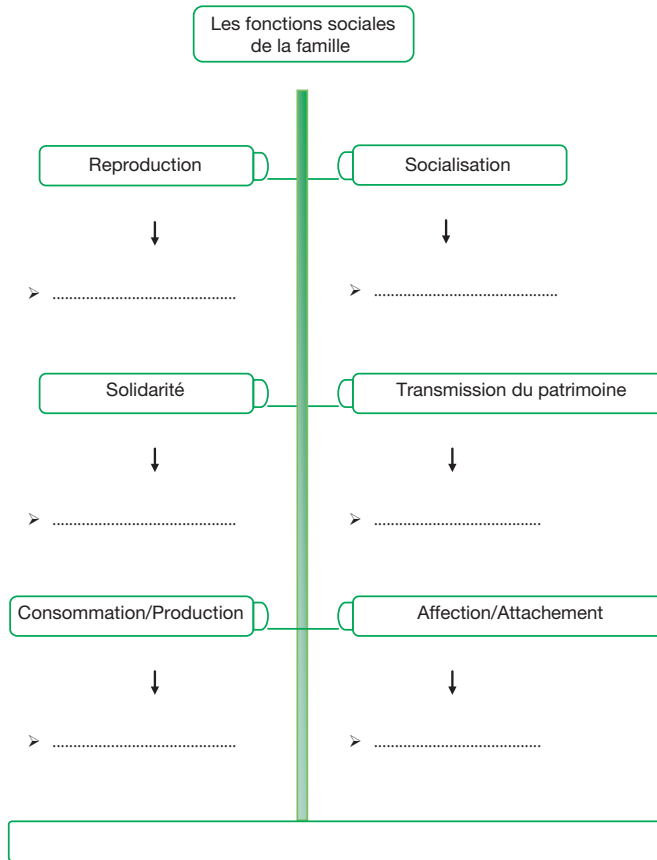
Les foyers recomposés sont une sorte de *laboratoire de la famille* d'aujourd'hui. Ils font preuve d'une *créativité* incroyable pour inventer de nouvelles organisations et tisser de nouveaux liens de parentalité. Ces *nouvelles familles* s'avèrent un succès ; elles permettent de vivre au grand jour des hostilités refoulées dans les familles classiques.

1. Expliquer le sens de l'adage (donné en titre).
2. Expliquer le qualificatif « *laboratoire de créativité* ».

Situations 3 : « Six raisons de trouver sa famille formidable » !

1. Marie (56 ans) dit qu'elle apprécie la vie familiale. Outre l'équilibre qu'elle lui apporte, elle la rassure. « J'ai une petite retraite et, grâce à l'aide de ma famille, j'ai pu stabiliser ma situation ».
2. Joe (45 ans) dit que parmi tous les biens précieux qu'elle a reçus dans la vie, ce qui compte le plus, c'est la capacité de se réunir en famille afin de se serrer les coudes « lorsqu'il fait mauvais temps ! ».
3. Célia (36 ans) est une « cigale » ! Elle achète beaucoup dans le cadre familial : meubles, vêtements, alimentation... Mais Célia est aussi « fourmi ». Elle donne 6 heures de présence à son compagnon pour l'aider à rentabiliser l'entreprise de maçonnerie qu'il a créée !
4. Carla (31 ans) est optimiste. Malgré son divorce, elle sait qu'elle va refaire sa vie, qu'elle va trouver une nouvelle famille et qu'elle va s'attacher à elle... c'est évident !
5. Véro (28 ans) dit qu'après avoir affermit sa situation professionnelle, elle souhaite « créer une famille ». Elle a décidé d'avoir 2 ou 3 enfants. C'est un légitime désir !
6. Rita (26 ans) dit qu'elle est « bien éduquée ». Elle dit que sa famille l'a aidée à s'intégrer facilement à leur « groupe social ».

Associer les six personnes qu'illustrent les *fonctions sociales* de la famille.



Situation 4 : « Nous nous voyons le week-end !... »

Zoé (40 ans) dit : « Quand j'ai rencontré mon compagnon, j'avais deux enfants. Nous nous sommes d'abord installés tous ensemble. Mais mon fils de 6 ans ne s'est pas entendu avec son beau-père. Quand il est devenu ado, la situation s'est encore compliquée. Surtout parce qu'avec mon compagnon, nous avons eu un petit dernier. J'ai senti mon aîné en danger. J'ai alors décidé de prendre un appartement à deux rues de chez lui. Nous nous voyons le week-end. Notre enfant, 5 ans aujourd'hui, a l'air de bien le vivre. Il a les bons côtés des parents divorcés, sans les mauvais. Notre entourage est sceptique, mais nous sommes très amoureux ! »

Analyser la situation familiale de Zoé.

Situation 5 : « Nous nous aimons malgré tout !... »

Marie (39 ans) dit : « Française et catholique, je suis mariée à un musulman d'origine marocaine. Avant de nous engager, nous avons beaucoup réfléchi à tous les problèmes que nous pourrions rencontrer. Nos trois garçons portent des prénoms mixtes : Youssef, Anis et Adam. Ils sont circoncis et baptisés. Le plus dur : gérer l'acceptation par les belles-familles et se mettre d'accord sur l'éducation des enfants. Nous nous fâchons souvent à cause de la conception de l'autorité. Cela passe par beaucoup de violence verbale. Mais on s'aime malgré tout !... »

Analyser la situation familiale de Marie.

Situation 6 : « Nous formons un duo fusionnel ! »

Emma (35 ans) dit : « Ma fille avait 3 ans quand son père et moi nous nous sommes séparés. On se retrouve entre filles pour toutes sortes d'activités. Mais cela a aussi des côtés négatifs : nous formons un duo fusionnel parce qu'il n'y a pas de tiers séparateur. Ce n'est ni idéal ni naturel pour un enfant de ne pas être avec ses deux parents. L'équilibre est fragile. Je n'ai pas de relais familial et c'est difficile d'avoir une vie de femme. J'ai longtemps eu l'impression d'être jugée ».

Analyser la situation familiale d'Emma.

Situation 7 : « Relations familiales à l'heure des réseaux sociaux »

Finis les temps où la télé les fédérait. Maintenant, chacun est devant son ordinateur. On n'a pratiquement plus le temps de se parler ni de faire grand-chose ensemble.

En revanche, ados comme adultes restent des heures à chatter avec une foule de « copains » qui n'en sont pas. Or, ce mode de vie implique toujours une autorisation implicite des parents. Les espaces intimes volent en éclat. Via Facebook, des parents sont témoins d'échanges limites entre ados, une mère suit les histoires d'amour de sa fille...

Avec les réseaux sociaux, la technologie autorise la transgression de certains interdits. C'est grave, car l'apprentissage des frontières nécessaires entre les individus et les générations se fait et s'expérimente en premier lieu dans la famille. De nouveaux codes sont à trouver.

Analyser les relations familiales à l'« heure des réseaux sociaux » :

- a) quels problèmes posés ?
- b) quels codes peut-on trouver ?